

---

Extrait des délibérations de la commune de Brion-sur-Gard (Gard) qui rend compte d'un arrêté renonçant à tout culte pour n'adopter que celui de la Raison, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des délibérations de la commune de Brion-sur-Gard (Gard) qui rend compte d'un arrêté renonçant à tout culte pour n'adopter que celui de la Raison, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 181;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29073\\_t1\\_0181\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29073_t1_0181_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

sensation nationale, contre la souveraineté du peuple. L'indignation s'empare de nous tous, nous nous écrivons : jusques-à-quand tramera-t-on notre perte ? Jusques-à-quand ces scélérats royalistes et fédéralistes, ne cessent-ils de rougir de leurs crimes ? Législateurs, vous avez toute notre confiance; rendez-vous en toujours dignes; exterminiez tous ces intrigants, tous ces ambitieux à qui nul forfait ne coûte pourvu qu'ils puissent satisfaire leur insatiable avidité; détruisez, foudroyez tous ces vils conspirateurs; que leur tête coupable tombe... Quoi ! l'on voulait nous donner encore des fers ! L'on voulait rétablir un trône qui vient de crouler aux applaudissements de tous les Français ! Et tous les efforts que nous avons faits pour conquérir notre liberté, et tant de fatigues, et tant de sacrifices n'auraient été comptés pour rien ! Mais tous ces affreux complots ne peuvent jamais réussir; à peine sont-ils conçus qu'ils avortent. Grâce vous soient rendus, Représentants, vous déjouez toutes ces trames, tous ces projets infernaux, vous vous montrez grands comme le peuple qui vous a élu pour opérer et consommer son bonheur; mais ce n'est point assez, on a attenté contre la souveraineté du peuple, il vous demande justice prompte et sévère, il a droit de l'attendre de vous. Continuez à donner à toute l'Europe l'exemple de fermeté et de courage dont vous avez fait paraître jusqu'ici de si grandes preuves. Tous les tyrans pâlissent à l'approche de ce qui va s'opérer ce printemps; ils tremblent, mais ils concourent votre perte. Législateurs, restez inébranlables à votre poste. Si vous périssez, nous périrons aussi; dans ce même moment nous en faisons tous le serment : toute la Société se lève, et vous le jure. Le même tombeau, ou le même char de triomphe nous attend, s'écrie-t-on de toutes parts. *Périssent tous les esclaves, Vivent les hommes libres !* »

Fréd. BARDET (*secrét.*), P. GUIBAL (*présid.*), A. LARIVIÈRE (*v.-présid.*), CLAUSEL, MIJANEL (*secrét.*), P. HUGUET, SOULIER, Paul VALAT, ALBERT, V. TEISSIER, L. BOUVON, MARTIN fils, TOUREILLE, S. LARIVIÈRE, MOUAVEL, BARNIER, J. DELON, PRAT, J. TRESSOU, BARAFOY, NOGARÈDE-DUMAS, DUMAS, BERTELENER père, BAZAT, GOUTY, JELON, LANG, L. VIDAL, BUCOURT, B. FAISSE, A. SOULIER, LAUREL, J. BORDARIE, AUG. POSSEL, J. CRAVIEY, LAFONT, LABONTÉ, LAUREL, SOULAV, NOGARÈDE, GUIBAL, MATHES, BOUDOR, LOUIS HÉBRARD, LAUREL, LEBRÉ, LAFONT, M. VIERUE, TEISSIER, Et. GOUTA fils, P. DUMAS fils, BREI, BOUDON, CHASOT, L. MAZOYER, MARION, L. LAPORTE, J. DUMAS, J. SOUTOUT, P. BOUNAL.

l

[Extrait des délibérations de la comm; 19 pluviôse II].

Le Conseil général assemblé dans la maison commune; présents et opinans les citoyens Vidal, Paul Valat, Jacques Dumas, Louis Dumas, Pierre Guibal, Jacques Barnier, Roque, Frédéric Bardet (*off. mun.*), Huguet, Pierre Teissier, Toureille, Louis Mazoyer, Sabatier, Brunaud (*ag. nat.*); président : le citoyen Teissier, maire.

Le conseil général de la commune de Brion-

du-Gard, district d'Alais, département du Gard, considérant que les traces du fanatisme doivent pour jamais disparaître du milieu des Français devenus libres, que l'ignorance et la superstition ont été jusqu'à présent les seules causes des malheurs du genre humain. Considérant que dans un siècle de lumières, on ne doit écouter que la voix de la Raison, et ne se laisser conduire que par son flambeau sacré; que c'est répondre aux vues de nos dignes Législateurs, que de contribuer à étendre les progrès de la saine philosophie; considérant que la Société populaire de cette commune a déjà pris dans sa séance du 3 pluviôse, en présence du c<sup>n</sup> Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, une délibération par laquelle, elle invite les prêtres des deux différents cultes de donner les vases dont ils se sont servis jusqu'à présent et par laquelle elle déclare ne plus reconnaître de culte public autre que celui de la Raison. Considérant enfin que les ministres des deux cultes ont généreusement offert ces mêmes vases.

L'agent national entendu.

Le Conseil arrête, vu ces offrandes libres et patriotiques, vu l'esprit public aux progrès duquel elle ne désire rien tant que de coopérer, qu'elle renonce à tout culte pour n'adopter que celui de la Raison; qu'elle fait hommage à la nation de 11 marcs d'argenterie; que le temple destiné jusqu'ici au culte catholique sera érigé en temple de la Raison et que l'inauguration se fera demain 20 pluviôse; arrête en outre d'envoyer la présente délibération à la Convention nationale, et tous les délibérants signé : TEISSIER (*mairie*), VIDAL, ROQUE, L. DUMAS, J. DUMAS, Paul VALAT, GUIBAL, BARNIER, F. BARDET (*off. mun.*), BRUNAUD (*agent nat.*), P. HUGUET, TOUREILLE, PASTRE, L. MAZOYER, BOUNAT.

P. c. c. : A. LARIVIÈRE (*mairie*),  
CLAUSEL (*secrét. greffier*).

l

[Muret, 21 vent. II. La Sté popul. à la Conv.] (1).

« Citoyens représentants,

La liberté est un don naturel dont l'homme n'aurait jamais dû être privé. L'orgueil et l'envie de dominer, joints à l'ignorance du peuple et à l'oubli de ses devoirs, l'avaient empêché d'en jouir pendant plusieurs siècles. Une lumière bienfaisante a paru; le peuple a reconnu ses droits; il a proclamé sa liberté.

Citoyens représentants, guidés par des sentiments d'équité, vous n'avez point permis que les couleurs missent aucune différence parmi les hommes; vous avez décrété la liberté du noir et de l'homme de couleur. Cet acte digne d'être consigné dans les fastes de l'univers, sera la honte et l'opprobre des despotes; il fera l'admiration des générations les plus reculées. Citoyens représentants, la Société Montagnarde de Muret applaudit à sa sagesse. Elle ne cessera de vous inviter à rester à votre poste, jusqu'à ce que le vaisseau de la République conduit au port par l'effet de vos salutaires manœuvres, après

(1) C 300, pl. 1054, p. 24. *Débats*, n° 570, p. 375.